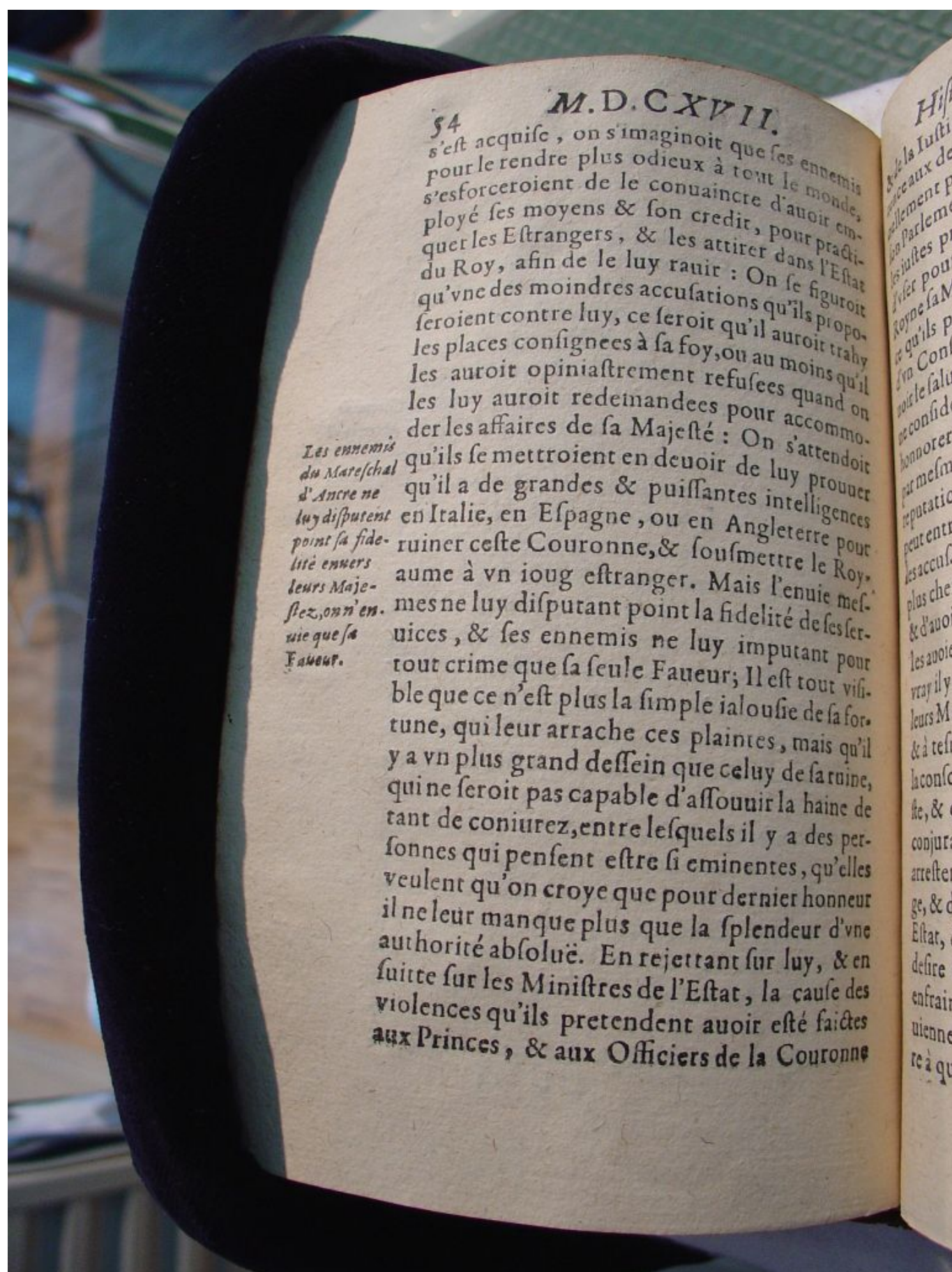
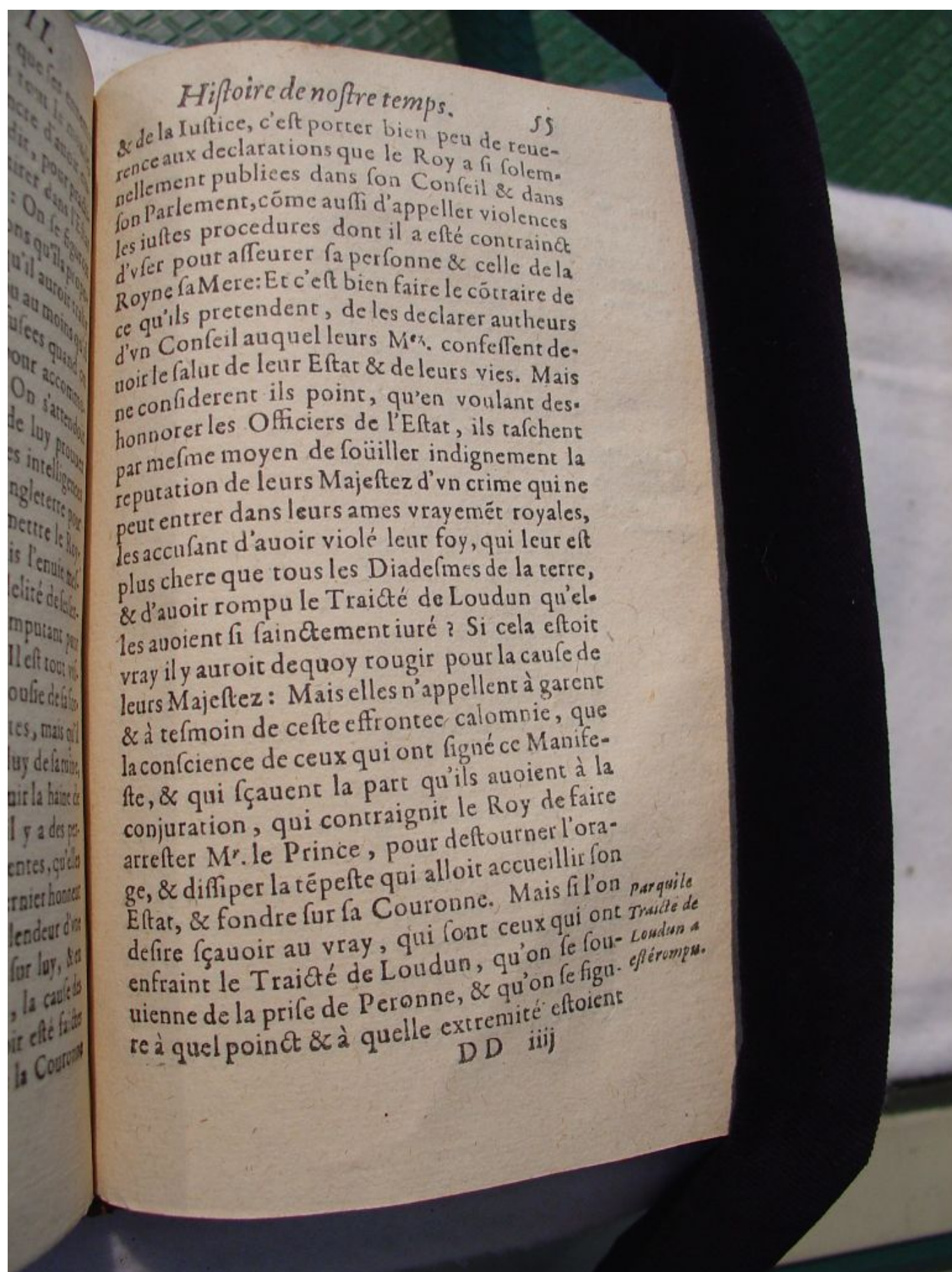


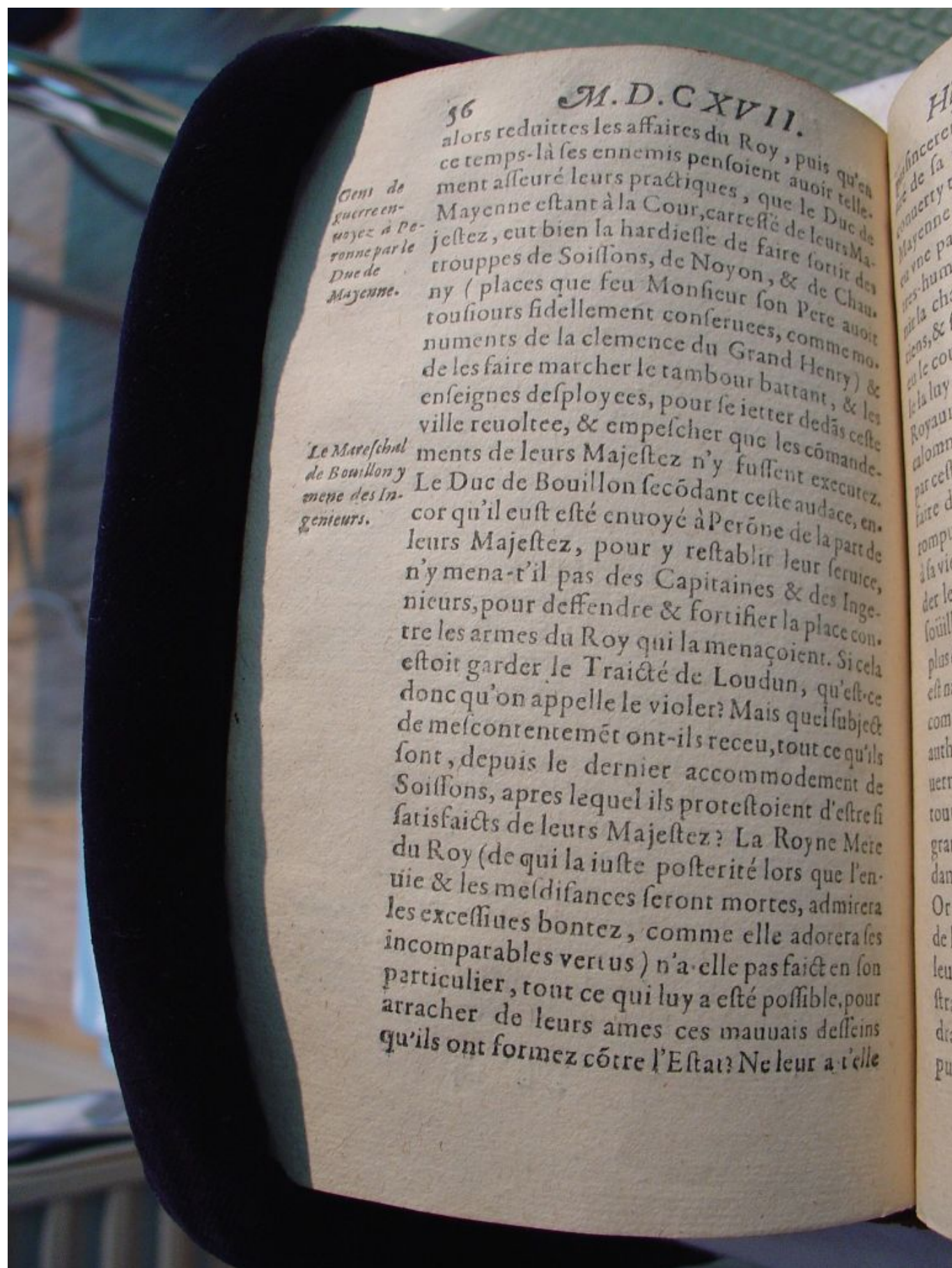
1617_054.jpg



1617_055.jpg



1617_056.jpg



*Gent de
guerre en-
uoyez à Pe-
ronne par le
Duc de
Mayenne.*

*Le Marechal
de Bouillon y
mene des In-
genieurs.*

M. D. C. XVII.

36
alors reduittes les affaires du Roy, puis qu'en
ce temps-là ses ennemis pensoient auoir telle-
ment asseuré leurs praétiqes, que le Duc de
Mayenne estant à la Cour, carresté de leurs Ma-
jestez, eut bien la hardiesse de faire sortir des
troupes de Soissons, de Noyon, & de Chau-
ny (places que feu Monsieur son Pere auoit
tousiours fidellement conseruees, comme mo-
numents de la clemence du Grand Henry) &
de les faire marcher le tambour battant, & les
enseignes desployees, pour se ietter dedās ceste
ville reuoltee, & empescher que les cōmande-
ments de leurs Majestez n'y fussent executez.
Le Duc de Bouillon secōdant ceste audace, en-
cor qu'il eust esté enuoyé à Perōne de la part de
leurs Majestez, pour y reestabli leur seruice,
n'y mena-t'il pas des Capitaines & des Inge-
nieurs, pour deffendre & fortifier la place con-
tre les armes du Roy qui la menaçoient. Si cela
estoit garder le Traicté de Loudun, qu'est-ce
donc qu'on appelle le violer? Mais quel subject
de mescontentemēt ont-ils receu, tout ce qu'ils
sont, depuis le dernier accommodement de
Soissons, apres lequel ils protestoient d'estre si
satisfaiçts de leurs Majestez? La Royne Mere
du Roy (de qui la iuste posterité lors que l'en-
uie & les mesdisances seront mortes, admirera
les excessiues bontez, comme elle adorera ses
incomparables vertus) n'a-elle pas faiçt en son
particulier, tout ce qui luy a esté possible, pour
arracher de leurs ames ces mauuais desseins
qu'ils ont formez cōtre l'Estat? Ne leur a-t'elle

1617_057.jpg

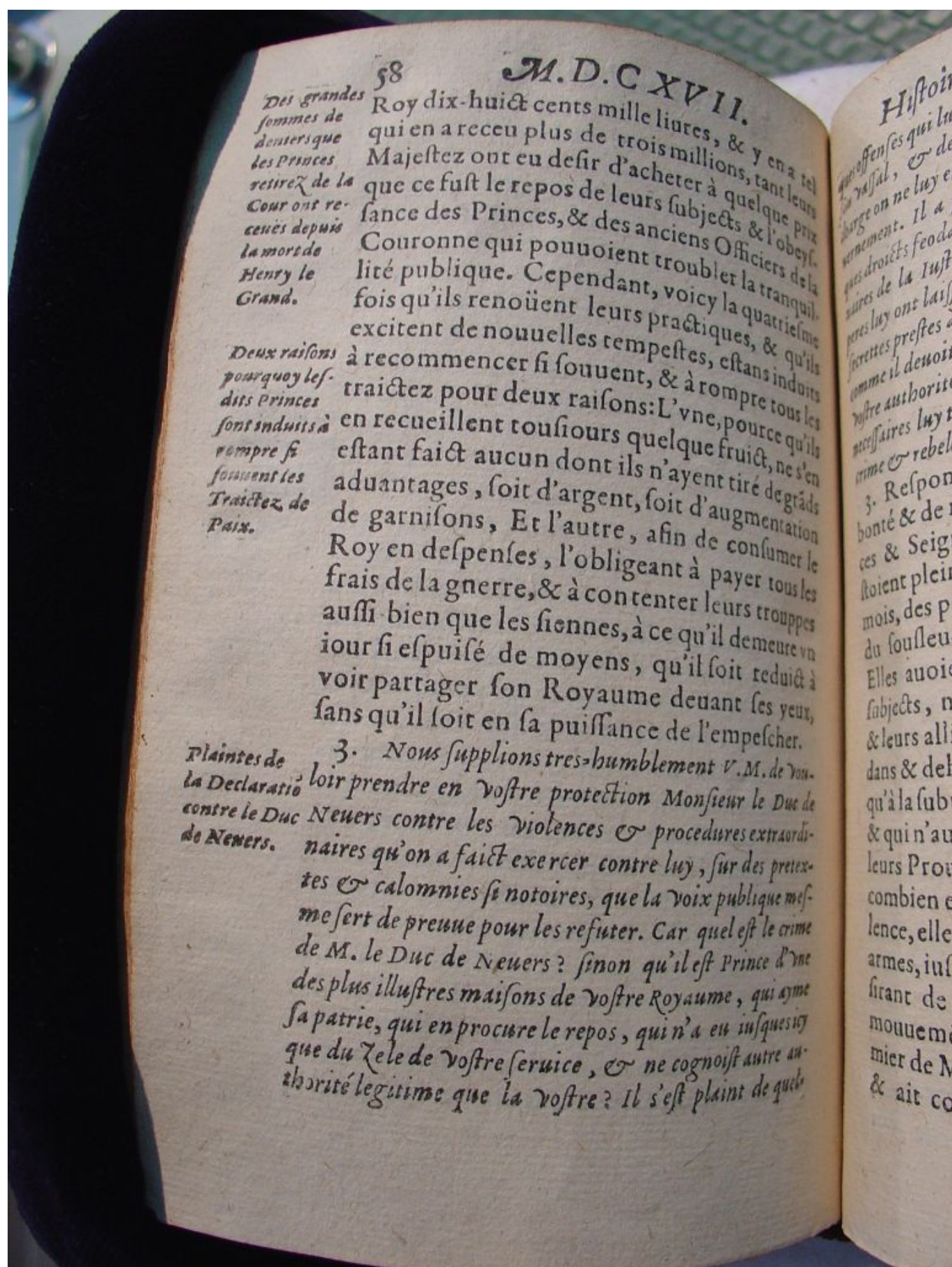
Histoire de nostre temps.

57

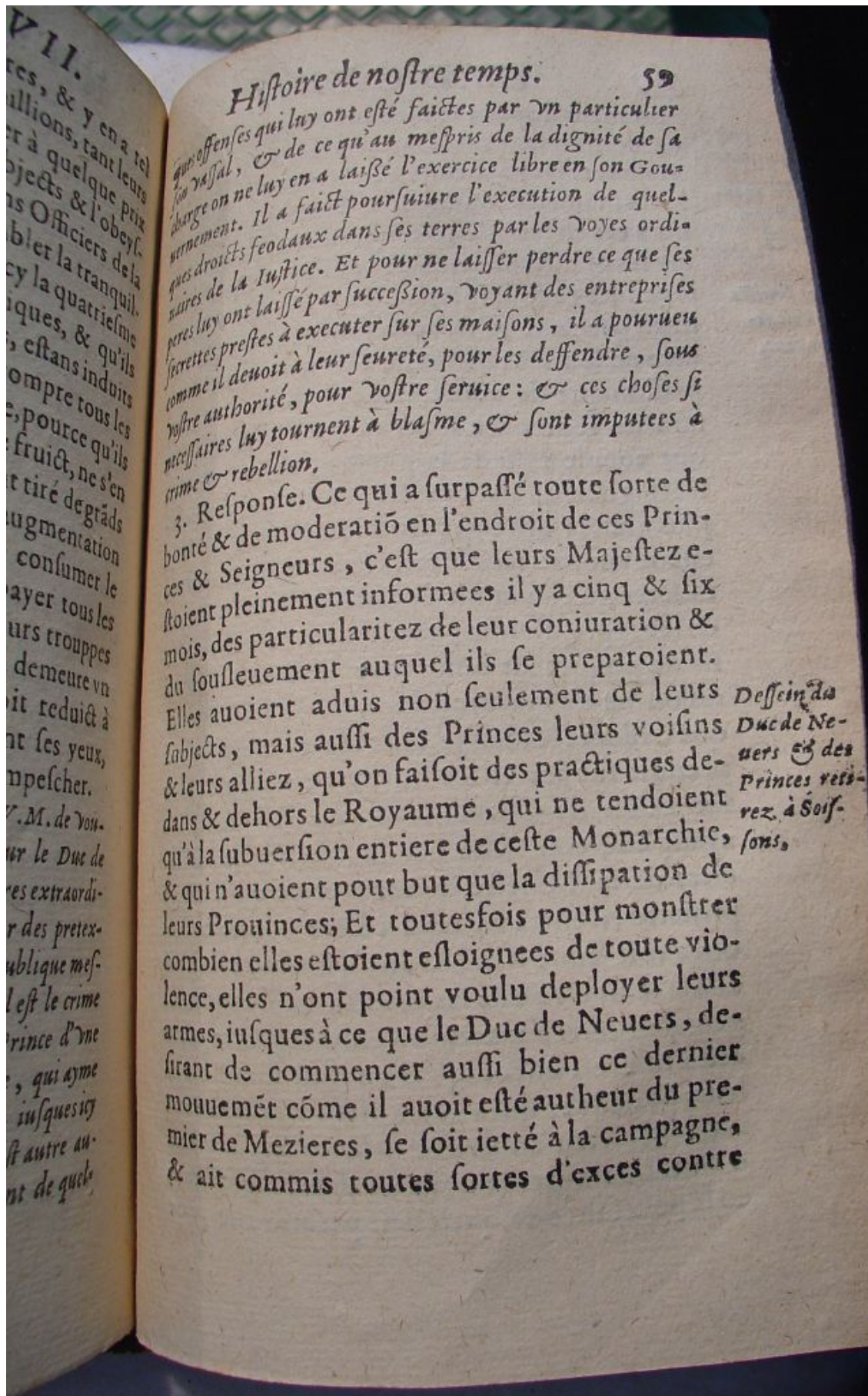
pas sincerement procuré tout ce qu'ils ont désiré de sa faueur? Et cependant n'ont-ils pas conuertty toutes ces fleurs en venin? Le Duc de Mayenne mesmes auquel sa Majesté a tousiours eu vne particuliere inclination, l'ayant fait tres-humblement supplier, de luy faire obtenir la charge de General de l'armee des Venitiens, & sa Majesté la luy ayant impetree, a bien eu le courage de souffrir qu'on ait escrit, qu'elle la luy auoit ptocuree pour le chasser hors du Royaume. Et depuis encor, en quel grossier & calomnieux artifice s'est-il laissé enuveloper par ceste detestable supposition qu'on luy a fait faire d'un soldat qu'on disoit auoir esté corrompu par les Officiers du Roy, pour attenter à sa vie? De quel front pourront iamais regarder les fleurs de Lys, ceux qui les ont voulu souiller d'une si visible iniustice? Car il n'y a plus de lieu pour les desguisements. Le Roy qui est naturellement ennemy de ces perfidies, ayant commandé à son Parlement d'interposer son autorité, pour auerir ce crime, il s'y est gouverné avec vne telle sincerité & diligence, que toute la collusion est venue en euidence, à la grande confusion de son autheur. Qui ne condamnera donc de si abominables inuentions? Or afin que le Ciel & la terre soient tesmoins de l'extreme ingratitude de ceux qui traittent leurs Majestez dans leurs Manifestes & Remonstrances avec si peu de respect, On se souuendra que le moins considerable d'entre-eux, depuis la mort du Grand Henry, a touché du

Plaintes contre les deportements du Duc de Mayenne.

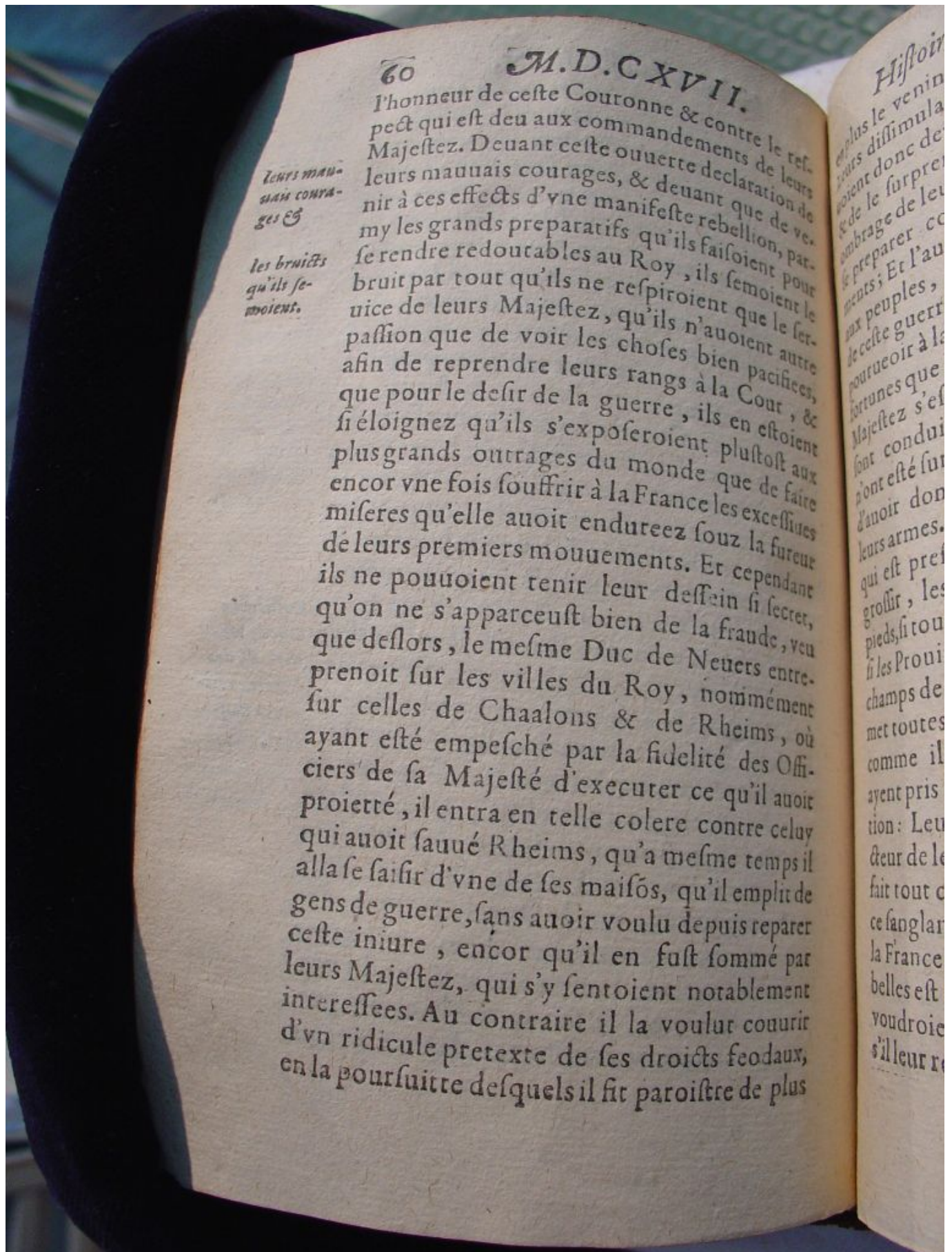
1617_058.jpg



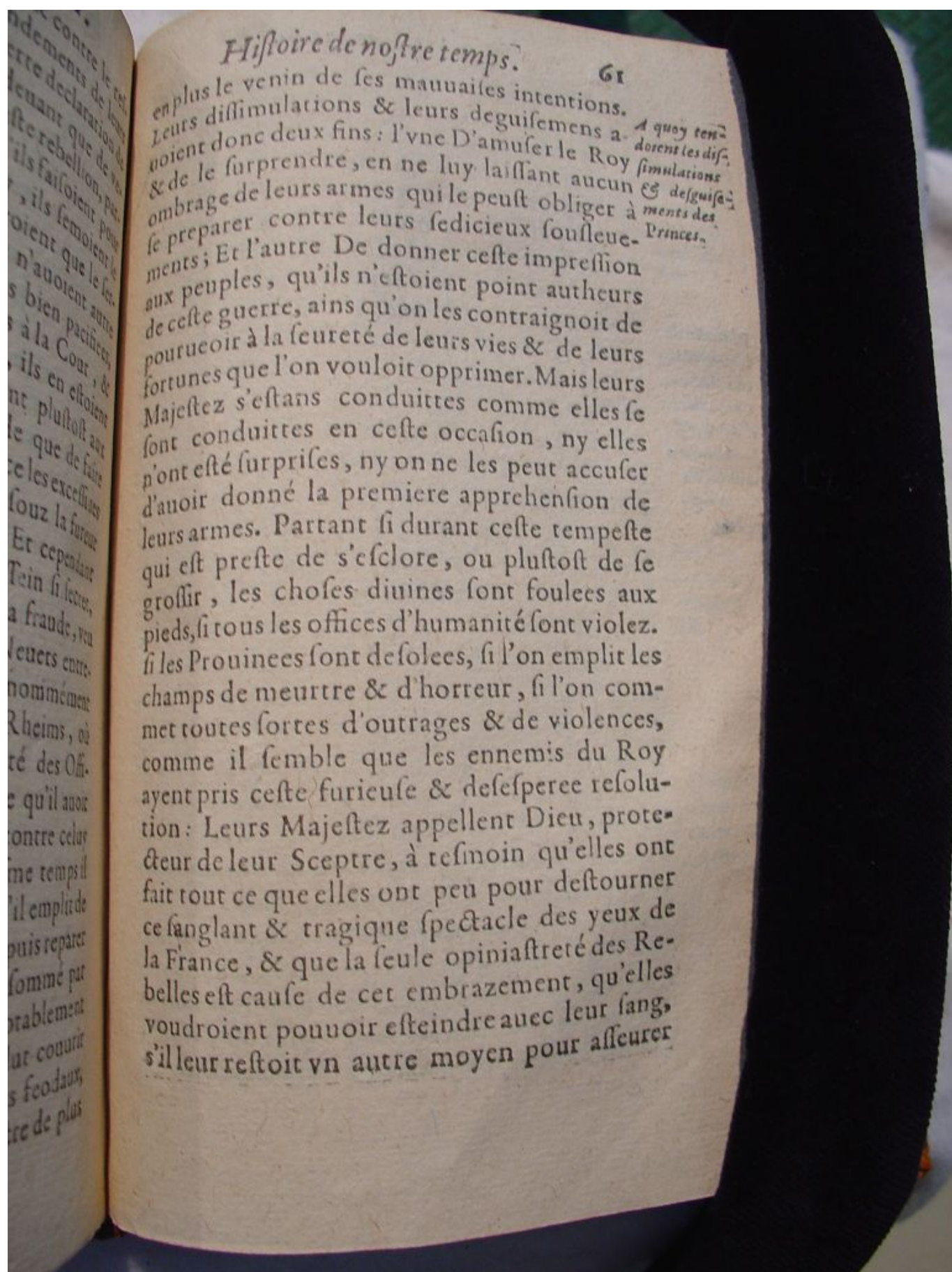
1617_059.jpg



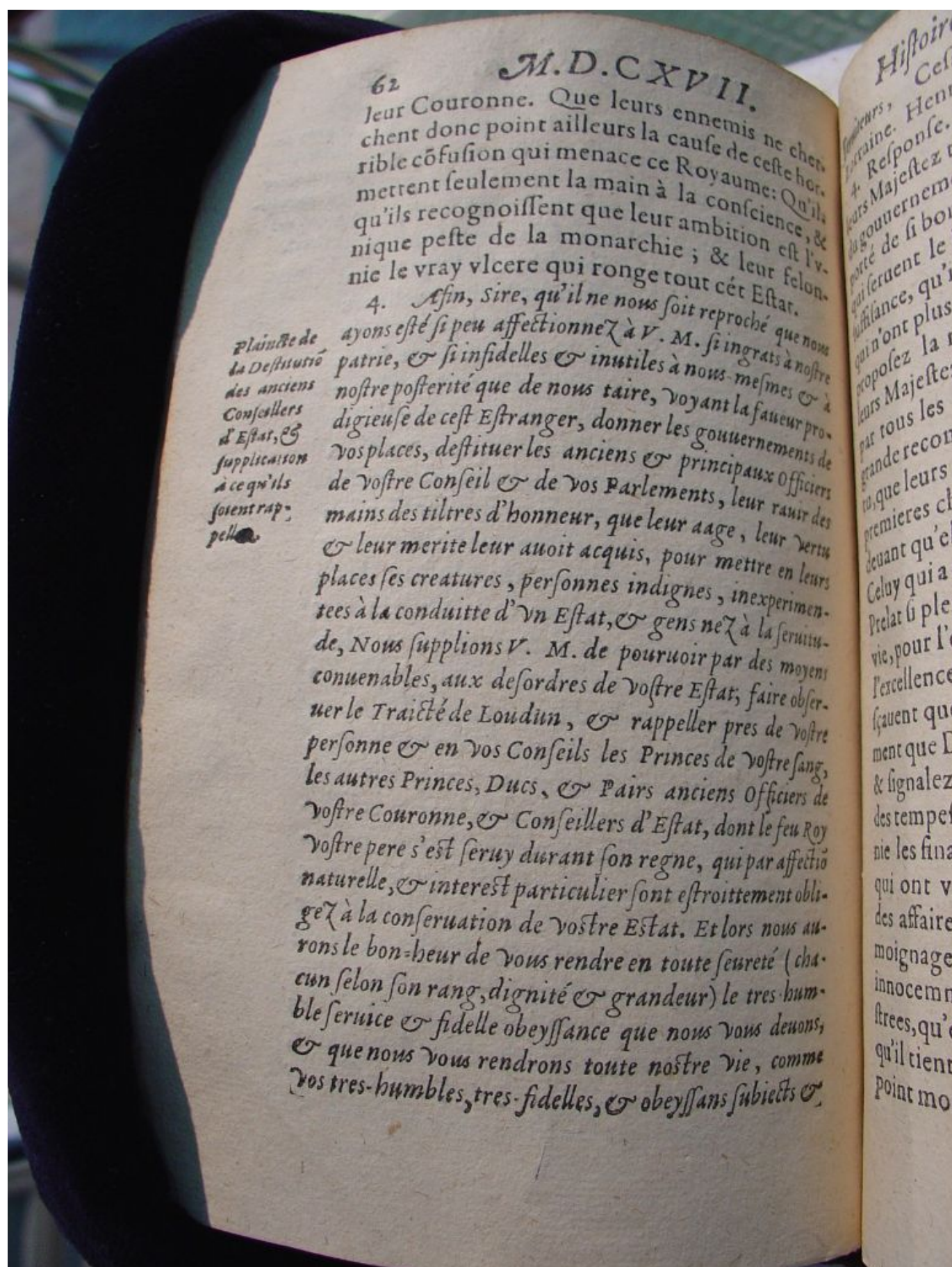
1617_060.jpg



1617_061.jpg



1617_062.jpg



1617_063.jpg

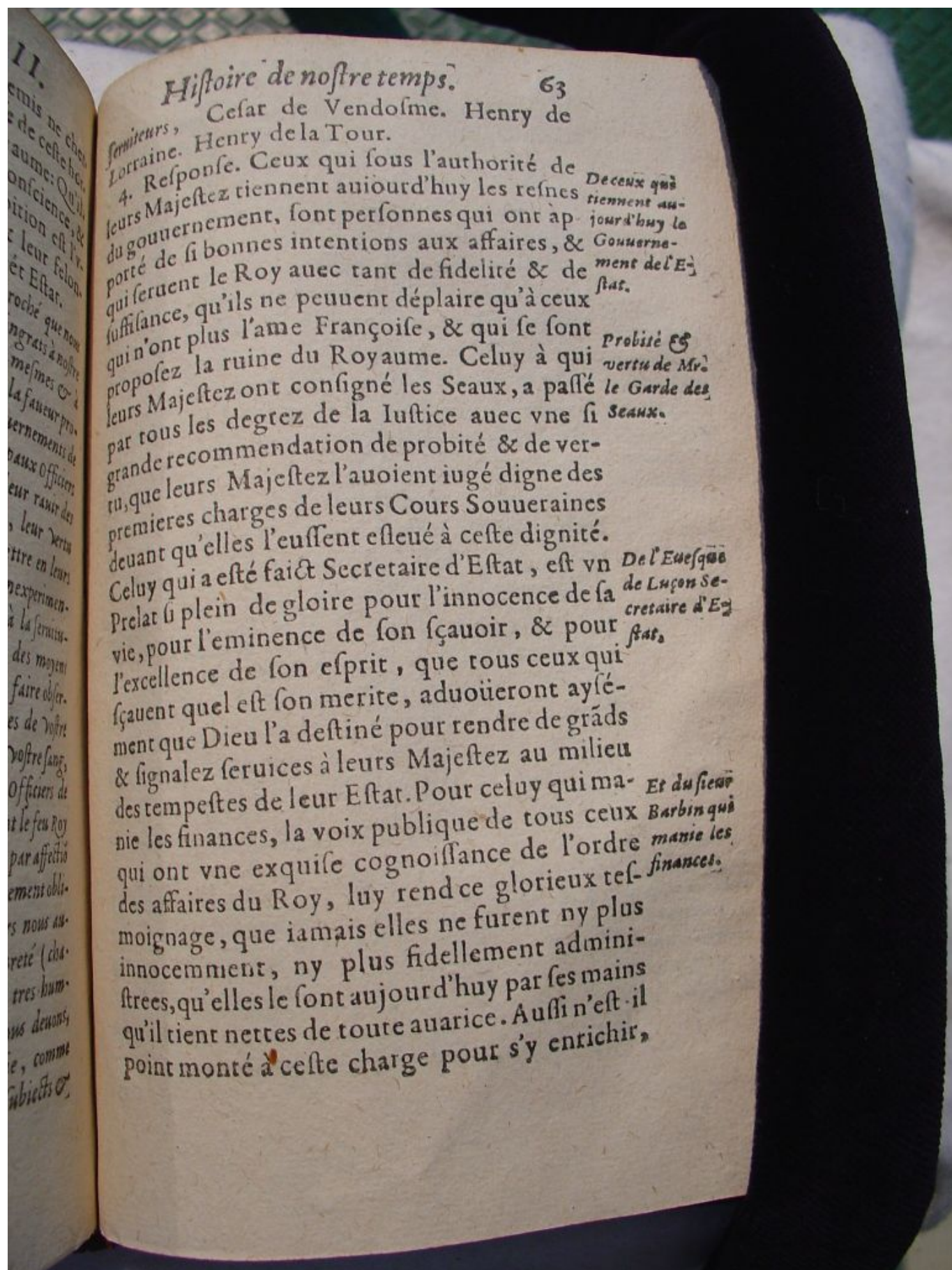


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan